

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 13 Nivôse, an V.

(Lundi 2 Janvier 1797).

Conseil de guerre tenu à Roveredo par les généraux autrichiens. — Mise en état de siege de la ville de Lodi. — Nouvelles de l'armée du Rhin. — Mécontentement général des Hollandais sur leur nouveau gouvernement. — Nouvelles du débarquement de la flotte de Brest sur les côtes d'Irlande. — Projet de résolution sur le nouveau costume à donner aux fonctionnaires publics. — Rejet de la résolution sur le paiement des rentes et pensions dues par la république.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

PRUSSE.

De Thorn, le 3 décembre.

On sait à présent avec certitude que la démarcation des frontières entre la Prusse et l'Autriche dans la Prusse méridionale est entièrement terminée. Les frontières autrichiennes qui s'étendoient d'abord derrière Prag près de Varsovie, ont été reculées d'environ 12 milles, et en revanche la Prusse a cédé à l'empereur une partie du pays qu'elle possédoit dans le palatinat de Cracovie. Ces nouveaux arrangemens qui sont d'un très-grand avantage pour la ville de Varsovie, doivent être exécutés au commencement de l'année prochaine. M. de Buchholtz, ministre de S. M. prussienne, se trouve de nouveau à Varsovie.

ITALIE.

De Bolzano, le 2 décembre.

Le 28 du mois dernier, il s'est tenu à Roveredo un conseil de guerre, auquel a assisté le général Alvinzi arrivé exprès ici de Bassano. On assure que ce général prendra le commandement de l'aile droite de l'armée impériale, et que le corps, qui a été jusqu'à présent sous ses ordres, sera commandé par les généraux de Mack et de Vins.

Il passe tous les jours ici des troupes pour renforcer l'armée d'Italie.

De Gènes, le 10 décembre.

On écrit de Livourne, que le 4 du courant, le général Vaubois y étoit arrivé pour prendre le commandement des troupes républicaines dans la Toscane, et le général Serrurier est parti le 6 au matin pour l'armée.

On a appris ici qu'à Carrare et à Lavenza, il s'étoit formé un attroupement de 50 à 60 personnes, fomenté par leur ancienne souveraine; on y a aussi-tôt expédié un détachement de 300 Français.

Les Anglais ont pris et conduit à Porto-Ferrajo quatre de nos bâtimens adressés ici, et deux autres avec pavillon espagnol, chargés de marchandises pour l'Espagne.

De Milan, le 17 décembre.

Le général en chef Buonaparte est parti hier d'ici.

Une partie des habitans de Lodi, séduite par les insinuations séditieuses d'un de leurs curés, ayant témoigné avec quelque tumulte leur refus de concourir à la formation de la garde nationale, cette ville a été mise en état de siege; une garnison française y a été établie; les clochers ont été murés, et le général commandant de la Lombardie, Baraguey d'Hilliers, y a publié une proclamation sévère, pour rappeler à l'ordre ceux qui s'en étoient écartés.

On mande de Pizighitone, que ces jours derniers il y a passé un train nombreux d'artillerie de siege venant du Piémont et destiné pour Mantoue.

De Bergame, le 19 décembre.

Depuis le 12, il n'y a eu aucune affaire. Alvinzy occupe, entre Bassano et Padoue sur la Brenta, une position imposante. Quels sont les plans de ces généraux entièrement inactifs et témoins des mouvemens très-actifs de leurs adversaires? Espèrent-ils laisser ceux-ci, et les réduire à la retraite par les désagrémens de leur position et des campemens d'hiver? Envisagent-ils Mantoue comme imprenable par le blocus, et comme éloignée encore d'être assiégée par une armée dépourvue des moyens indispensables pour l'entreprendre? Veulent-ils enfin rétablir les affaires en temporisant? Le tems seul fournira une réponse à ces doutes.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 18 décembre.

Il est aujourd'hui, prouvé par des pieces officielles, qu'il n'y a point eu d'armistice conclu vers la Sieg, ainsi que l'avoit fait présumer l'entrée des avant-postes respectifs dans des cantonnemens. La lettre suivante de Siegbourg, en date du 13, écrite par un officier supérieur de l'armée de M. le baron de Werneck, donne à ce sujet des éclaircissemens satisfaisans. « D'après une convention verbale, et qui peut être retractée de part et d'autre, en prévenant 48 heures avant de commencer les hostilités, les généraux commandant les avant-postes sont

convenus de retirer mutuellement leurs troupes : les Autrichiens se retireront sur la rivière d'Agger, et les Français derrière la Wupper ; le pays entre les deux rivières restera neutre, et sera occupé seulement par des sauto-gardes. Les officiers des deux partis qui commanderont ces petits détachemens, seront à Mulheim ».

S U I S S E.

De Zurich, le 2 décembre.

Les bâlois ont sollicité de nouveaux contingens en hommes. Notre ville fournit cent hommes.

On mande de Bâle, que l'on donne pleine satisfaction aux français sur l'objet de leurs plaintes. Ainsi il est probable que cette affaire est terminée.

De Bâle, le 26 décembre.

Le second interrogatoire des militaires suisses qui avoient occupé la frontière helvétique lors de la dernière attaque sur la tête de pont d'Huningue, est également terminé. On a sur-tout pris des informations sur les faits allégués dans le rapport que le citoyen Barthelémy a communiqué au conseil des Treize, et à la suite duquel il demande, à ce qu'on assure, une satisfaction éclatante au nom de la république française. C'est probablement aujourd'hui que le jugement de cette affaire sera rendu par le petit conseil. Ce n'est cependant pas un jugement définitif, parce que les loix de notre république accordent à ceux qui se croient lésés par un jugement le droit d'en appeler au grand conseil d'état.

La canonnade d'Huningue a entièrement cessé depuis deux jours. On en augure qu'un armistice est à la veille d'être conclu sur le Haut-Rhin.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 8 nivôse.

C'est le général de division Kleber qui commande en ce moment l'armée de Sambre et Meuse, à cause de la maladie du général Beurnonville.

Suivant les lettres du quartier-général de Bonn, tout est tranquille sur les deux rives du Rhin, depuis Düsseldorf jusqu'à Mayence. Cependant plusieurs corps de cavalerie et d'infanterie, qui devoient venir prendre leurs quartiers d'hiver sur la Moselle et sur la Meuse, ont reçu contr'ordre, et ils resteront à la proximité de la rive gauche du Rhin, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

On attend avec impatience à l'armée ce qui aura été décidé à Paris, relativement aux arrangemens convenus avec les généraux autrichiens pour prendre réciproquement des cantonnemens d'hiver. Jusqu'à ce moment, il restera des forces assez considérables sur les bords du Rhin.

Les lettres d'Amsterdam nous annoncent que la prise de la riche flotte marchande de Surinam par les Anglais, vient de porter le dernier coup au commerce hollandais. Cette désagréable nouvelle a produit une vive sensation et un inconvenement universel; on murmure par-tout hautement contre le gouvernement actuel, et l'on demande à grands cris la paix. Jamais guerre en effet n'a été aussi désastreuse pour les Hollandais, depuis la fondation de leur république. Sans qu'ils aient seulement enlevé une chaloupe à l'ennemi, on leur a pris toutes leurs riches colonies, leurs flottes de

guerre et marchandes; enfin, les sources de la prospérité nationale sont taries, et la ruine générale regardée comme certaine. Qu'il y a loin de ces tems de calamités à ceux où les Tromp et les Ruyter dispoient avec succès l'empire de la mer à l'Angleterre! Qu'il y a loin de la dernière guerre, où une escadre hollandaise battoit à Dogersbank une escadre anglaise beaucoup plus nombreuse. Cependant on sait que le stathouder étoit, à cette époque, l'ennemi secret de la France et l'ami des anglais; on sait aussi que ce fut là une des causes de la révolution qui s'ensuivit. Mais une des causes principales de ces désastres a sa source dans l'esprit qui regne dans les armées navales et de terre. A l'exception des officiers supérieurs et d'une partie des subalternes, il n'est aucun individu sur lequel on puisse compter dans l'occasion. La lettre de l'amiral Lucas à l'assemblée nationale en est une preuve; il a été obligé de rendre sa flotte par l'insurrection des équipages, qui ont arboré la cocarde orange à la vue des anglais.

De Paris, le 12 nivôse.

On affirme aujourd'hui avec certitude que le gouvernement a eu avis du débarquement de la flotte de Brest en Irlande, moitié à Cork, moitié sur un autre point. On attendra avec un vif intérêt les suites de ce débarquement, si en effet il a eu lieu.

Le directoire exécutif a donné audience, le 10, à Méhemet Coggea, envoyé du bey de Tunis, qui fut présenté par le ministre des relations extérieures. Il remit une lettre du bey au président du directoire, qui répondit par des assurances d'affection de la part de la république.

Le comte Balbe, ambassadeur de Sardaigne, eut ensuite audience et présenta au directoire une lettre du roi son maître, pour faire part de la naissance d'un fils de S. A. R. le duc d'Aoste. Le président répondit à l'ambassadeur par des félicitations sur cet événement.

M. Monroe, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, est aussi présenté par le ministre des relations extérieures. Il remet au président les lettres de rappel qu'il a reçues récemment, et prononce un discours dont voici quelques traits:

« Citoyens directeurs, je vous remets les lettres de rappel qui m'ont été adressées par mon gouvernement et qui terminent les fonctions publiques que j'ai remplies jusqu'ici auprès de vous. J'ai l'honneur d'ajouter que le président des Etats-Unis, en me les faisant parvenir, m'a chargé de profiter de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de l'intérêt que les Etats-Unis prennent à votre république et des vœux qu'ils forment pour son bonheur.

» En remplissant cette dernière tâche, citoyens directeurs, mille souvenirs intéressans se pressent dans mon esprit....

» Le sort a voulu que j'arrivasse parmi vous, lorsque des orages amoncelés menaçoient la république au-dedans et au-dehors. Quelle satisfaction ne dois-je pas éprouver, en prenant congé de vous, citoyens directeurs, de voir la victoire couronner les efforts de vos braves concitoyens armés, et l'aurore de la prospérité intérieure annoncer ces beaux jours que promet une constitution sage, et réaliser les hautes espérances pour lesquelles, dans le cabinet comme sur le champ de bataille, vous avez combattu si long-tems et avec tant de gloire!

» Rien ne m'a jamais été plus à cœur que de voir se maintenir entre nos deux nations une harmonie parfaite, une amitié durable. Le desir d'y contribuer par mes efforts m'avoit déterminé à accepter la mission que je termine en ce moment. J'ai la satisfaction, en me reportant sur ma conduite passée, de croire que je n'ai jamais dévié de ce but, etc.

La réponse du président est trop remarquable pour ne pas la transcrire en entier. La voici. « M. le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

» En présentant aujourd'hui au directoire exécutif vos lettres de rappel, vous donnez à l'Europe un spectacle bien étrange.

» La France, riche de sa liberté, entourée du cortège de ses victoires, forte de l'estime de ses alliés, ne s'abaissera pas à calculer les suites de la condescendance du gouvernement américain pour les suggestions de ses anciens tyrans. . . La république française espère, au surplus, que les successeurs de Colombus, (1) Hamhiph et Penn, toujours fiers de leur liberté, n'oublieront jamais qu'ils la doivent à la France. . . Ils peseront, dans leur sagesse, la magnanime bienveillance du peuple français avec les astucieuses caresses de quelques perfides qui méditent de le ramener à son antique esclavage. Assurez, M. le ministre, le bon peuple américain que, comme lui, nous adorons la liberté; que toujours il aura notre estime, et qu'il trouvera, dans le peuple français, la générosité républicaine qui sait accorder la paix comme elle sait faire respecter sa souveraineté.

» Quant à vous, M. le ministre plénipotentiaire, vous avez combattu pour les principes, vous avez connu les vrais intérêts de votre patrie. . . partez avec nos regrets. Nous rendons en vous un représentant à l'Amérique, et retenons le souvenir du citoyen dont les qualités personnelles honoroient ce titre ».

Le directoire passe ensuite, accompagné de ses ministres et du corps diplomatique, dans la salle de ses audiences publiques, où le citoyen Lem-rois, chef de bataillon, et aide-de-camp du général en chef Buonaparte, présente au directoire les quatre drapeaux autrichiens; pris par l'armée d'Italie à la bataille d'Arcole.

Il prononce un discours, auquel répondit le président, qui ensuite donna l'accolade au jeune guerrier, et lui fit don, au nom de la république, d'une paire de pistolets de manufacture nationale de Versailles.

Le ministre de la guerre présente personnellement au directoire le citoyen Ramel, commandant en chef des grenadiers composant la garde de la représentation nationale.

Les détails suivans sur la route de la flotte de Brest, que nous trouvons dans la *Feuille Nantaise* du 7 nivôse, pourront avoir quelque intérêt.

La dernière partie de la flotte a mis dehors de la rade de Brest le 26 matin. Le vent étoit très-fort de l'est; et supposant que l'escadre soit restée jusqu'à midi à s'établir en ordre de marche et sortir hors des écueils, elle a eu jusqu'à la nuit cinq heures de forte route sur le large; avec tous bâtimens bons voiliers, elle a fait au moins deux lieues à l'heure,

ci 10 lieues.

A la nuit, pour aller de conserve et serré, on aura diminué de voile, et faisant encore au moins quatre nœuds jusqu'au lendemain jour, ci. . . 16

Le 27, le vent avoit passé au S. E. peu fort, et le lendemain 28, au Sud jusqu'au S. S. O. beau frais, en ne supposant que la même vitesse pour les 48 heures, ci. . . 64

Le 29, le vent a forcé du S. S. O.; on a pu faire courir sur l'O. N. O., et quoiqu'à moindre voile conserver au moins la même vitesse, ci. . . 32

En total sur la route du large. 122 lieues.

Portez cette distance de 122 lieues sur une carte hydrographique, vous aurez la position de l'armée; supposez qu'elle ait pris cette route le 30 au matin; vous verrez qu'elle étoit au moins à 60 lieues au large de l'alignement du *Cap Clare* en Irlande et du *Cap Finistere* en Espagne; conséquemment en état, ce même jour qu'il a fait petit vent d'Ouest, de prendre grand large la route de sa destination pour le Nord ou le Sud, et avoir bonne chasse encore sur le large dans le fort vent de S. O. qu'il a fait le premier du courant.

Mais si au lieu de diriger sa route au large, comme nous le supposons; cette escadre porte de suite au N. O., et au S. O. elle se trouvoit également, le 30 au matin, à près de 40 lieues à l'argu des terres d'Irlande ou d'Espagne; conséquemment avec le petit vent d'Ouest qui souffla, ce jour 30 et les deux suivans, quoique forcé, elle a dû se rendre près de sa destination: si elle est telle qu'on la croit généralement, elle a lieu aujourd'hui de profiter du même petit vent d'Ouest, pour terminer son voyage.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance du 11 nivôse.

Fabre, comme nous l'avons dit, a fait prendre une résolution par laquelle 60,000 liv. sont mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour faire achever les travaux nécessaires à Vendôme pour la tenue des séances de la haute-cour de justice. Voici un extrait de son rapport.

Quelques argentes que fussent les constructions à faire à Vendôme, a dit Fabre, on auroit dû en dresser un devis estimatif, le soumettre au conseil et lui demander des fonds.

Pourquoi s'est-on écarté de ces principes consacrés par plusieurs lois?

Et voyez où conduit leur inobservation.

Le ministre de l'intérieur a ordonné une somme de 163,000 liv. pour les travaux d'établissement de la haute-cour, à laquelle il faut ajouter la valeur des grilles, fers et autres matériaux fournis par le gouvernement, ainsi que les frais de transport, ce qui est évalué à 30,000 liv. Total 193,000 liv.

Et l'on vient encore demander 150 mille livres pour parfaire cet établissement passager!

Il est vrai que la municipalité de Vendôme justifie, par un bordereau de l'état de sa caisse, qu'elle n'a reçu que 127,301 liv. 3 s. 3 deniers, sur laquelle, d'après un autre bordereau, il a été prélevé pour les dépenses relatives au traitement du concierge et des employés dans la maison

(1) Ce n'est pas pour faire une critique minutieuse que nous nous arrêtons sur ces trois noms. Nous ne connoissons pas le *Rambiph* qu'on cite; *Columbus* est sans doute l'immortel Christophe Colomb; mais ne voyons pas quel rapport ces hommes-là, joints au voyage de Penn ont avec la liberté des Etats-Unis.

de justice, ainsi que pour l'éclairage, la nourriture et l'entretien des détenus, une somme de 27,332 liv. 7 s.; ce qui réduit les sommes employées jusqu'à présent pour les travaux à la somme de 99,968 liv. 13 s.

Mais, d'un autre côté, elle prétend, dans un mémoire qu'elle a envoyé à la commission des dépenses, qu'il existe un arriéré de 52 mille liv., dont 16 mille sont dûs à des ouvriers journaliers, et 36 mille à des entrepreneurs, pour fournitures de bois, fer, chaux, pierres et sable.

La dépense faite s'éleveroit donc à 151,968 liv.; et si l'on accordoit 150 mille liv. de plus, cet établissement passerait, et qui auroit dû être fait avec beaucoup de simplicité et d'économie, coûteroit plus de 300,000 liv.

Séance du 12 nivôse.

Baraillon a fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner quels costumes il convient de donner aux fonctionnaires publics; il annonce qu'on a exposé dans le vestibule des dessins qui feront connoître quelles ont été les idées de la commission qui a cru qu'il falloit laisser à des Français l'habit français, et qu'il étoit ridicule de leur donner celui des Brames ou des Talapoins.

Il lit le projet; il porte que les législateurs auront un chapeau rond à haute-forme avec une ganse d'or, une redingotte bleue brodée, une ceinture tricolore et des bottines; et par-dessus tout cela, en hiver, une houppelande à brandebourgs en argent et revers en hermine.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

Il s'est occupé ensuite des baux à culture perpétuelle. La suite de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 12 nivôse.

Girod (de l'Ain), organe d'une commission, propose de rejeter la résolution du 3 nivôse, relative au paiement des rentes et pensions dues par la république, attendu qu'elle est inutile, parce qu'elle ne fait qu'ordonner l'exécution des loix des 5^e jour complémentaire et 15 vendémiaire dernier, qui doivent être exécutées sans qu'il soit besoin de l'ordonner par une loi nouvelle; attendu que l'art. 3 de cette résolution blesse l'égalité qui doit exister entre tous les rentiers et pensionnaires de l'état, en accordant le paiement de ceux seulement qui n'ont pas payé leurs contributions, et le refusant à ceux qui les avroient payés. Il est injuste de ne pas étendre à la partie de la contribution échue et qu'on exige sur l'art. 5 la même disposition que pour l'art. 4.

Le conseil ordonne l'impression du rapport et rejette la résolution.

On reprend la discussion sur celle qui exempte du droit de patentes, les peintres, médecins, etc.

Richoux défend la résolution. Il ne croit point qu'elle établisse un privilège; elle accorde une protection ou plutôt une dispense, semblable à celle accordée au laboureur, au commis, à l'homme qui vit de son travail

individuel. Il rappelle la protection accordée aux artistes à Rome, par le sénat, par Jules-César, par Auguste. Il rappelle qu'en Grèce, un bon peintre, un bon sculpteur étoient des personnages très-importans; quoiqu'ils fussent nés dans une classe très-obscur.

Piette ne voit point de raison pour faire une distinction entre un peintre et un couvreur, un médecin et un maçon; le peintre et le médecin profitent de leur savoir comme le couvreur et le maçon de leurs travaux; les premiers tirent même un salaire bien plus considérable que les autres; c'est une raison de plus pour qu'ils contribuent aux charges communes.

Meilhan croit qu'on ne doit pas s'attacher à traiter tous les arts avec une égalité mathématique, mais accorder à chacun le degré de protection proportionné à ses talents et à son art. Il n'y a pas plus de raison de taxer le peintre que le poète: *ut pictura poesis*.

Baudin ne croit pas que dans une république on puisse distinguer des arts libéraux et des arts mécaniques. Il n'y a point d'arts serviles. Il faut accorder des protections aux arts, mais non point des privilèges. La résolution feroit peser une nouvelle taille sur les roturiers et en dispensera les nouveaux nobles, les artistes; sans doute on ne confondra pas lorsqu'il s'agira de les recevoir à l'institut, l'auteur de la belle statue de la philosophie Houdon, avec le marbrier qui taille et polit un charbrant; mais dans leur section tous deux sont égaux.

Le conseil rejette la résolution.

Bourse du 12 nivôse.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$ 61 $\frac{1}{4}$.	Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ à vue
Hambourg.....192 $\frac{1}{2}$, 190.	Or fin.....101 liv. 10 s.
Madrid.....11 liv. 2 s. 6 d.	Ling. d'arg...50 liv. 7 s. 6 d.
Cadix.....11 liv.	Piastre.....5 l. 4 s.
Gènes.....91 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....79
Livourne.....103.	Ducat d'Hol...11 l. 6 s. 7 d.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ perte à vue.	Souverain...33 l. 15 s. à 12 s.
Lausanne...2 perte 2 mois.	Guinée.....25 liv.
Londres.....24 liv. 10 s.	Mandat, 1 l. 15 s. $\frac{1}{2}$, 15, 16
Lyon.....au pair.	16 s. 3 d.
Marseille..... $\frac{1}{2}$ à vue.	

Esprit $\frac{2}{6}$, 512 l. 10 s. — Eau-de-vie 22 deg., 385 l. Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 1 liv. 19 s. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Inde, 2 liv. 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 s. — Sucre de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s.

Appel à l'Institut national du jugement surpris à sa classe des sciences physiques et mathématiques; par Fourcroy et ses collègues interjeté par le docteur Sacombe, médecin-accoucheur, professeur d'art des accouchemens, et membre de la société libre des sciences belles-lettres et arts de Paris. A Paris, chez Maret, Desenne Durand, libraires, palais Egalité.

Nouvelle Liste alphabétique (du 1^{er} nivôse ou 21 décembre 1795) des représentans du peuple au corps législatif, leurs noms, leurs départemens & demeures, l'indication des ex-conventionnels, le tableau exécutif, les ministres de la république française en pays étrangers, & les bureaux des ministres, format in-12, broché & relié, prix, 18 sols, franc de port pour tous les départemens. A Paris chez Lacroix, imprimeur, à l'entrée de la rue du fauxbourg Saint-Martin.